

## Droit à distance cavej

Par **jinoss**, le **23/03/2010** à **11:00**

Bonjour,  
je vais m'inscrire cette année à l'Université Paris I pour faire une licence de droit à distance avec le cavej. Je voudrais savoir si j'aurais le statut d'étudiant ? Je suis actuellement bénéficiaire du rsa et le statut d'étudiant n'est pas compatible avec le rsa.

Merci de vos réponse  
Bonne journée

Par **jeeecy**, le **23/03/2010** à **11:33**

à partir du moment où tu es inscrit à la fac tu as le statut d'étudiant

donc à moins d'une disposition expresse pour les CAVEJ, tu seras étudiant ;)

Par **mathou**, le **23/03/2010** à **13:17**

Bonjour,

Comme Jeeecy. Si tu es inscrit dans une formation diplômante, donc dans une université française qui sanctionne tes études par un diplôme, tu as une carte d'étudiant et tu peux prétendre éventuellement à une bourse si tu rentres dans les conditions requises. Ce qui signifie que tu as le statut d'étudiant.

Par **jinoss**, le **24/03/2010** à **10:17**

Merci de vos réponses, j'ai cherché un peu sur le net, il paraît qu'avec le CNED ou vous demande si vous voulez le statut d'étudiant ou le statut de demandeur d'emploi. J'ai contacté le CNED et j'attends une réponse de leur part.

Si parmi vous une personne pourrait me renseigner et me conseiller (étudiant du cavej et étudiant de cned) pour que je puisse faire la licence de droit à distance tout en gardant le rsa si il reste une possibilité.

Bonne journée

Par **jeeecy**, le **24/03/2010** à **11:05**

d'un certain côté si tu as droit au RSA, tu dois avoir droit aux bourses, non?

après il faut juste vérifier quel est le plus intéressant financièrement...

Par **jinos**, le **26/03/2010** à **10:56**

Mais est-ce que l'on va m'accorder une bourse si je l'ai déjà eu lors de ma première année de fac ?

Je pense faire un trait sur le rsa, je préfère reprendre les études.